

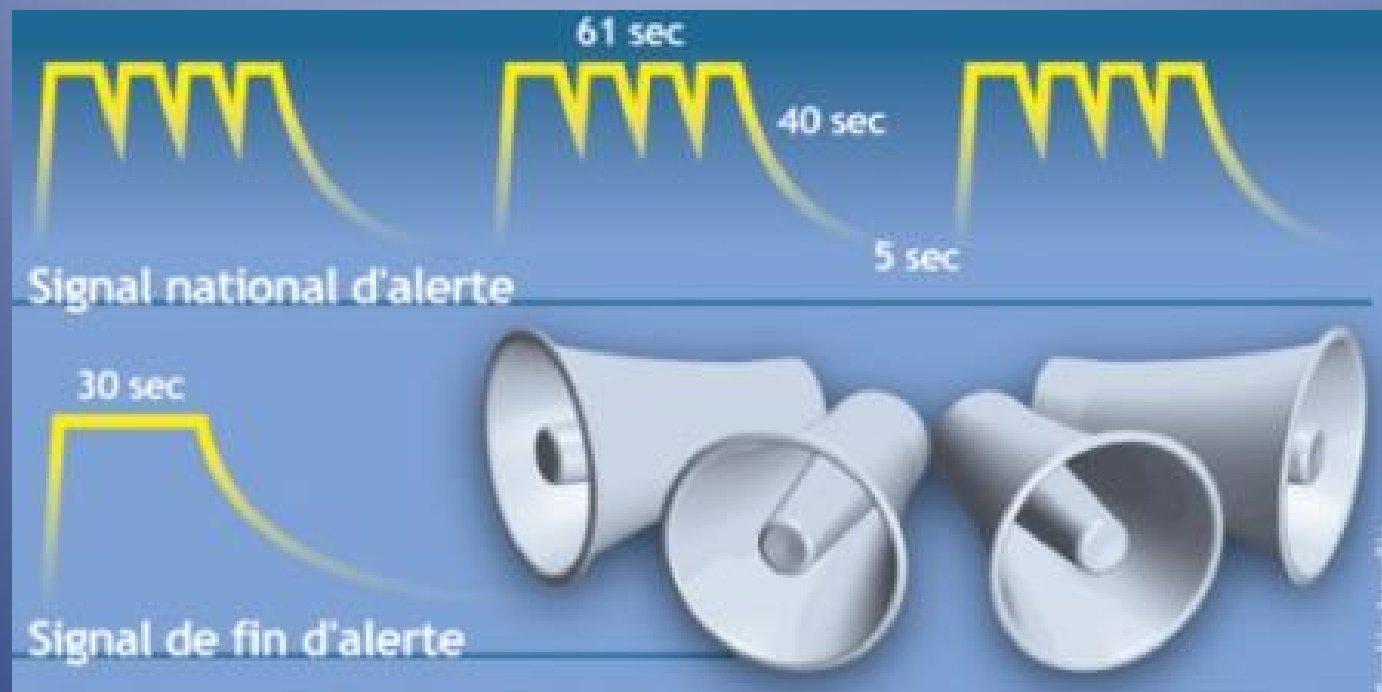


L'ALERTE AUX POPULATIONS

Attestation de Formation aux Gestes
et Soins d'urgence

CESU 73

Signal national d'alerte



Signal d'essai : 1^{er} mercredi du mois, à midi : ne dure qu'un cycle

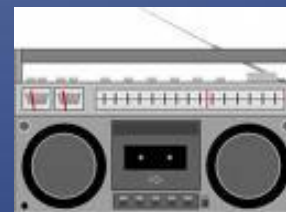
Signification

- Permet d'alerter la population de l'existence d'un danger immédiat quelque soit ce danger
- Permet à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection
- Précisions sur le danger transmises par télévision et radio



Ce qu'il faut faire :

- Se confiner :
 - Dans un local clos
 - Arrêter climatisation chauffage et ventilation
 - Calfeutrer les ouvertures
- Ecouter radio (réseau Radio France) et/ou télévision
- Attendre les consignes données par les autorités : fin d'alerte ou ordre d'évacuation



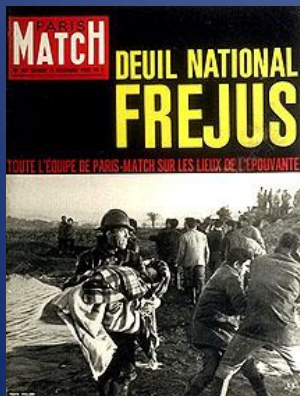
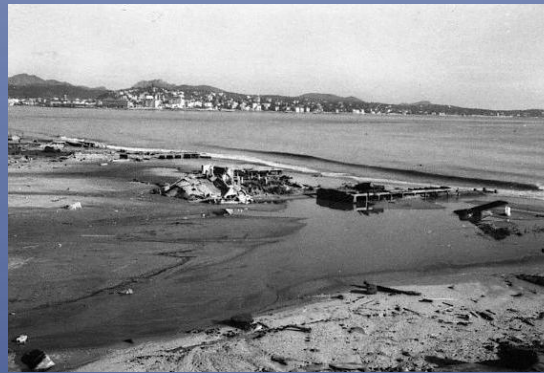
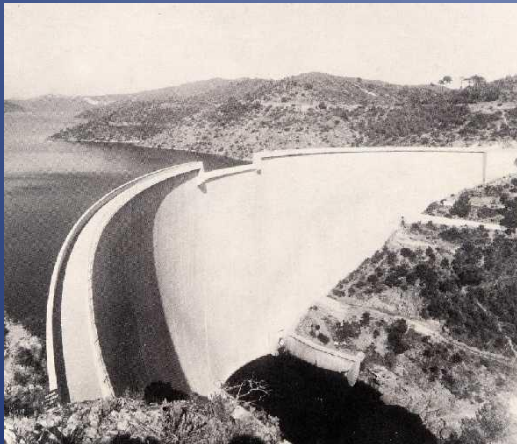
Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans un véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (laisser libre les réseaux)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres
- Fumer ou allumer une flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités



Rupture de barrage

- Signal spécifique : corne de brume
- Rejoindre un lieu sur : en hauteur



1959 : barrage de Malpasset : 423 morts